

[BIEN VIVRE MA SAISON !]



Nous vous accueillons :

À Chamonix à la Maison pour tous - MJC

Mardi	9h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
Jeudi	/ 13h00 – 17h00
Vendredi	9h00 – 13h00 /

À Megève Mairie - CCAS

Tous les mercredis	/ 13h00 – 16h00
--------------------	-----------------

Employeurs saisonniers, demandeurs d'emploi, nous vous informons sur toutes les questions relatives à la recherche d'emploi, au recrutement, à la réglementation du travail, à la formation, au logement, etc.

Votre contact : Lucile PEZET - saison@maison-emploi.com - 06 08 30 96 34

CARTE AVANTAGE

(Chamonix, Servoz, Les Houches et Vallorcine)

La carte saison (2 € pour toute la saison) est délivrée à la Mairie de Chamonix, sur présentation d'un contrat de travail et d'une photo. Les avantages : gratuité des transports en commun sur tout le canton, ainsi que des réductions sur toutes les activités communales (culture, piscine, patinoire...).

GUIDE SAISONNIER



Un condensé d'informations !

Emploi, formation, logement, santé, droit social & du travail et vie quotidienne.

→ Disponible à l'Espace Saisonnier ou auprès de l'Office de Tourisme, de la Mairie, de Pôle Emploi...

FORMATION

Connaissez-vous vos droits à la formation ?



Si vous êtes en contrat à durée déterminée ou indéterminée, vous avez acquis des droits à la formation. Le CIF (Congé Individuel à la Formation) et le DIF (Droit Individuel à la Formation) sont des dispositifs de formation financés partiellement ou en totalité, qui vous donnent la possibilité d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de renforcer vos compétences ou de changer d'activité ou de profession.

Pour plus d'information, contactez le FONGECIF au 04 50 57 55 69.

AUGMENTATION DU SMIC

Le 1^{er} janvier 2012, le SMIC passe de 9,19 € à 9,22 € brut de l'heure soit 1 398,37 € brut mensuel. Il était de 9,19 € brut de l'heure (1 393,82 € brut) depuis le 1^{er} décembre 2011.

Le minimum garanti (MG) est quant à lui porté à 3,44 € contre 3,43 € précédemment.

